



# VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

## DECISION DU MAIRE N° 2026-07

### FOURNITURE ET POSE DE MAINS COURANTES A LA SALLE DES FETES

**Le Maire de la Ville de Marckolsheim,**

**Vu** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** les crédits inscrits au Budget Principal à l'article 21314 « Bâtiments culturels et sportifs »

**Vu** le devis n°D-2026-5946 établi par la société MECA TEC pour la fourniture et la pose de mains courantes à la salle des fêtes pour un montant 1 866.00 € HT ;

### **DECIDE**

**Article 1er :** Il est conclu un marché avec la société MECA TEC, pour la fourniture et la pose de mains courantes à la salle des fêtes.

- Montant du marché : 1 866.00 euros HT soit 2 239.20 euros TTC.

**Article 2 :** Le Maire est autorisé à signer le devis par délégation du Conseil municipal.

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;  
Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sélestat ;  
Au responsable de l'entreprise.

Fait à Marckolsheim, le 11 mars 2026



Pour Le Maire absent,  
L'Adjointe Déléguée,  
Catherine GREIGERT

Accusé de réception en préfecture  
067-216702811-20260311-DM2026-07-AU  
Date de télétransmission : 17/03/2026  
Date de réception préfecture : 17/03/2026